



Envoyé en préfecture le 13/09/2022

Reçu en préfecture le 13/09/2022

Affiché le 13 SEP. 2022

ID : 085-200061265-20220906-DL2022_6_05B-DE

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 20

DELIBERATION
DL CIAS 2022-6-05

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :
- la transmission en Sous-
Préfecture le : 13 SEP. 2022
- la publication le :

13 SEP. 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

Séance du 06 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 6 septembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 30 août 2022, s'est réuni à 18h salle 1 du siège de la Communauté d'Agglo, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, François BLANCHET, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, Céline DELOMME, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Philippe ROUSSEAU, Dominique SIONNEAU, Jean SOYER.

Conseillers absents et excusés : Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Mylène BLANCHARD, André COQUELIN, Françoise NINEUIL, Denise RENAUD, Jocelyne SERVADEI, Dominique SIONNEAU, Jean-Michel VINTENAT.

Pouvoirs : Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Jean SOYER, Denise RENAUD à François BLANCHET, Jean-Michel VINTENAT à Maryse AUGUIN.

Céline DELOMME est désignée secrétaire de séance.

**Approbation de la signature de la Convention
Territoriale Globale avec la CAF**

Centre Intercommunal d'Actions Sociales
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

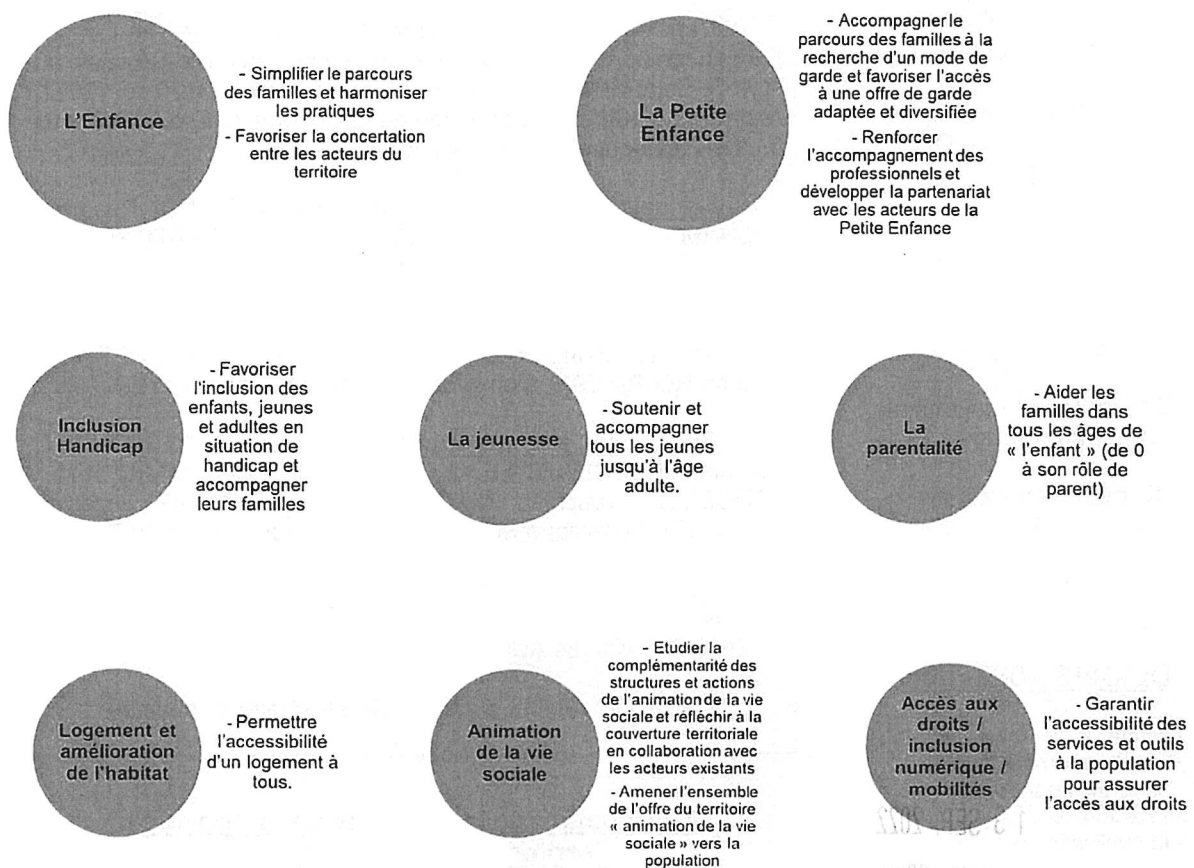
Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel cias@payssaintgilles.fr

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé, lors de la séance du Bureau Communautaire du 10 octobre 2019, de s'engager dans la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales, puisque le dispositif du Contrat Enfance Jeunesse prenait fin le 31 décembre 2019.

Par délibération n°2021-8-03 du 16 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS, le Conseil de Communauté du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé de redéfinir l'action sociale d'intérêt communautaire afin d'y intégrer, notamment, les compétences enfance et petite enfance et de transférer l'action sociale au CIAS.

La mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale relève donc désormais du CIAS. Un comité de pilotage, un comité technique et des groupes thématiques réunissant élus, techniciens et partenaires du territoire ont été créés afin que la co-construction de la convention avec la CAF de la Vendée soit effective fin 2022.

Un point d'étape de la démarche projet a été présentée à la séance du Conseil d'Administration du 14 juin 2022. Pour rappel, les enjeux validés par le Comité de Pilotage sont les suivants :



Ces enjeux sont actuellement analysés et priorisés par les instances citées ci-dessus, pour définir les priorités en lien avec le projet politique de territoire et l'Analyse des Besoins Sociaux du CIAS, les fiches actions qui en découleront, les moyens matériels et financiers affectés, les indicateurs d'évaluation...

La CTG 2022-2026 devant être cosignée entre la CAF de la Vendée, le CIAS du Pays de Saint Gilles, les 14 communes du territoire en décembre 2022, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CIAS d'approuver la délibération suivante :

La CTG 2022-2026 doit être cosignée entre la CAF de la Vendée, le CIAS du Pays de Saint Gilles, la Communauté d'Agglomération, les 14 communes du territoire en décembre 2022.

Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-17, L.5211-17-1 et L.5211-20,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération n°2021-8-03 du 16 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la signature de la Convention Territoriale Globale à conclure avec la CAF de la Vendée, pour la période 2022-2026,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la Convention Territoriale Globale et toutes pièces relatives à ce dossier,

Article 3 : de préciser que les conseils municipaux des communes membres seront amenés à délibérer sur la conclusion de la Convention Territoriale Globale au titre des compétences périscolaire et jeunesse qu'elles exercent, et que le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération sera signataire, en ce qui le concerne, au titre des compétences "politique du logement et du cadre de vie et équilibre social de l'habitat", "organisation de la mobilité" et "création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférents"

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 8 septembre 2022,
Le Vice-Président du CIAS,

Signé électroniquement par : Jean
Soyer
Date de signature : 09/09/2022
Qualité : CIAS Pays de Saint Gilles
Vice-Président
Jean SOYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.